

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETALCAL

Version: 11

Date de révision: 23/01/15

RE EC/453/2010 -ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: NETALCAL

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Détergent

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Distributeur

REMA GROUPE

5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72
contact@remagroupe.fr
www.remagroupe.fr

Fabricant

COPAK

Rue de la Chênaie
F-76800 St Etienne du Rouvray
France
Tél: +33 (0)2 35 66 01 38
Télécopie: +33 (0)2 35 66 16 19

1. 4. N°code du produit: 191058

1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations
Corrosion cutanée, Catégorie 1 (Skin Corr. 1, H314)
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317)

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations
Provoque de graves brûlures (C, R35)

2. 2. N°CE: Non applicable.

2. 3. Contient:

- Hydroxyde de sodium
- Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8)

2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 4. 1. Symbole(s):

C - Corrosif

2. 4. 2. Phrase(s) R:

35 Provoque de graves brûlures.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2. 4. 3. Phrase(s) S:

2 Conserver hors de la portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):



Danger

Attention

2. 5. 1. Symbole(s):

2. 5. 2. Mention de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2. 5. 3. Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

2. 5. 4. Intervention:

P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETALCAL

Version: 11

Date de révision: 23/01/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P321 Traitement spécifique P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: P352 Laver abondamment à l'eau / ?????? . P333 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: P313 Consulter un médecin. P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation.
2. 5. 5. Stockage:	P405 Garder sous clef.
2. 5. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 6. Information(s) complémentaire(s):	Contient du (de la) Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8). Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 7. Autres dangers:	La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Formule:	191058
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• Méthoxy propoxy propanol - N°CE: 252-104-2 - N°CAS: 34590-94-8 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5• Ethylene diamine tetraacetate, 4Na - N°CAS: . 64-02-8 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 20-36 - SGH : SGH05 - Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention - H290 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B• Alcool gras ethoxylé - N°CAS: 157627-86-6 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 22-41 - SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 - Tox. aq. chron. 3 - H412 - Divers : NOEC / = >0,1 - <1 mg/l CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Poissons = >1 - <10 mg/l CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >1 - <10 mg/l CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = >1 - <10 mg/l• Hydroxyde de sodium - N°CAS: .1310-73-2 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - R-S : Symbole(s): C - Phrase(s) R: 35 - SGH : SGH05 - Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention - H290 SGH05 - Corr. cut. 1A - Corrosion - Danger - H314• Quaternary compound (cas: 784144-40-7 & 61791-14-8) - N°CAS: 784144-40-7 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 22-41-43 - SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - Sens. cut. 1 - H317 - SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETALCAL

Version: 11

Date de révision: 23/01/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Placer le sujet dans une zone aérée. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

- | | |
|---------------------------------|--|
| 4. 2. 1. Inhalation: | irritation des muqueuses. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Provoque de graves brûlures. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Prévoque de graves brûlures |
| 4. 2. 4. Ingestion: | graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation |

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

- | | |
|---|--|
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. |
- #### 7. 2. Stockage:
- | | |
|--------------------------------------|---|
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
|--------------------------------------|---|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETALCAL

Version: 11

Date de révision: 23/01/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

- | | |
|---|---|
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver uniquement dans le récipient d'origine. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Conserver à l'écart des: acides |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Utilisation professionnelle |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

- | | |
|----------------------------------|---|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • Méthoxy propoxy propanol : VME ppm = 50 - VME mg/m ³ = 308 |
|----------------------------------|---|

8. 2. Contrôles de l'exposition:

- | | |
|--|--|
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | gants en caoutchouc nitrile, butyle ou néoprène |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | combinaison de protection complète contre les produits chimiques |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Porter un appareil de protection des yeux/du visage |
| 8. 2. 5. Protection individuelle: | Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène: | Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|-----------------------|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | rouge |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique |
| 9. 1. 4. PH: | Pur à 20°C: 1,3 |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | Non applicable. |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Non applicable. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 1,055 +/- 0,02 à 20°C |
| 9. 1. 9. Viscosité: | Non déterminé. |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | complètement soluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non concerné |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Non Concerné |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|----------------------------|--|
| 10. 1. Réactivité: | Ne pas mélanger avec un produit acide. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETALCAL

Version: 11

Date de révision: 23/01/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|--|--|
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | PAS de contact avec: les acides |
| 10. 5. Matières incompatibles: | la plupart des métaux. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Ne pas respirer les fumées. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | irritation des muqueuses |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Provoque de graves brûlures. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Prôvoque de graves brûlures |
| 11. 2. 4. Ingestion: | graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation |
| 11. 3. Toxicité chronique: | Pas disponible. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Non déterminé. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Non déterminé |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Données non disponible |
| 12. 6. 1. Toxicité aquatique: | Peut entraîner des effets préjudiciables à long terme pour l'environnement aquatique. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|---|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination) |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 3266 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (contient de l'hydroxyde de sodium) |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 8 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETALCAL

Version: 11

Date de révision: 23/01/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 3. 4. Code danger:	80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	C5 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC02
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. 4. N°FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R20 Nocif par inhalation. R36 Irritant pour les yeux. R22 Nocif en cas d'ingestion. R41 Risque de lésions oculaires graves. R35 Provoque de graves brûlures. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H332 Nocif par inhalation. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Composition suivant le règlement CEE 648/2004: agents de surface non ioniques :<5% agents de surface cationiques :<5% Phosphonates :<5% EDTA et sels :<5%

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETALCAL

Version: 11

Date de révision: 23/01/15

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition:	27/03/98
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	26/07/12
16. 5. 3. Date de révision:	23/01/15
16. 5. 4. Version:	11
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	2-3-15-16
16. 6. Réalisé par:	COPAK S.A

